

**Ministry of Education**  
Financial Analysis and  
Accountability Branch  
900 Bay Street  
20<sup>th</sup> Floor, Mowat Block  
Toronto, ON M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation**  
Direction de l'analyse et de la  
responsabilité financières  
900, rue Bay  
20<sup>e</sup> étage, édifice Mowat  
Toronto ON M7A 1L2



**2015: SB09**

## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Surintendantes et surintendants des affaires

**EXPÉDITRICE:** Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

**DATE:** **avril 16, 2015**

**OBJET :** **Prévisions budgétaires 2015-2016**

---

J'ai le plaisir de vous informer que vous pouvez accéder aux prévisions budgétaires 2015-2016 et aux directives relatives aux changements de cette année en cliquant sur le lien Prévisions budgétaires dans la section Rapport au [Ministère du site Web](#).

Les formulaires mettent en œuvre les changements apportés aux SBE annoncés dans la note de service 2015 : B07. Les changements clés pour l'implantation de la Stratégie des mesures d'économies et de modernisation pour les conseils scolaires (SMEMCS) relatifs au financement 2015-16 sont :

- Section 1.3, Subvention de base pour les Écoles
- Section 4, Allocation pour les écoles appuyées
- Section 5, Élément conseils ruraux et éloignés
- Section 11, Élément lié au fonctionnement des écoles et Élément lié à la réfection des écoles

Les sections ci-dessus permettent la mise en œuvre de la SMEMCS, qui est répartie sur trois ans. D'autres changements ont été apportés aux Section 16-Redressement pour baisse des effectifs et Section 10-Allocation pour l'administration et la gestion.

## **Mise à jour du guide des immobilisations corporelles**

Le guide des immobilisations corporelles a été mis à jour pour refléter les plus récentes exigences relatives à la production de rapports sur les immobilisations corporelles.

L'annexe C qui fournit une liste des divers exemples d'immobilisations corporelles a été étendue pour inclure les iPad et les tableaux intelligents à titre de matériel informatique.

L'utilisation de détecteurs de présence à haute efficacité énergétique est maintenant utilisée comme exemple supplémentaire à l'annexe F illustrant les améliorations par rapport aux frais de fonctionnement.

Comme la mise en œuvre de la production de rapports sur les immobilisations corporelles est complétée, toutes les références relatives à la mise en œuvre initiale du chapitre 3150 du Manuel de l'ICCA, et à l'établissement des soldes d'ouverture ont été supprimées du guide.

Pour plus de détails, veuillez voir la lettre de mise à jour no 10 affichée sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières (FAAB).

## **Mise à jour du plan comptable uniforme**

Le Ministère a créé en novembre 2014 un groupe de travail formé de représentants du personnel des finances des conseils scolaires et du Ministère pour mettre à jour le plan comptable uniforme pour la publication des SBE de 2015-2016. Le groupe de travail a identifié plusieurs domaines à améliorer dont la mise à jour et la clarification des définitions conformément aux exigences actuelles du Ministère en matière de production de rapports et, le cas échéant, ajouter de la flexibilité pour utiliser certains codes aux fins des exigences ou des situations individuelles des conseils tout en maintenant l'uniformité pour la production de rapports du Ministère.

Le Ministère tient à remercier tous les représentants des conseils qui ont participé au groupe de travail et qui ont consacré du temps et leur expertise afin d'aider à revoir le plan comptable.

Pour plus de détails, veuillez consulter la lettre de mise à jour no 5 affichée sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières (FAAB).

## **Rapport des dépenses - Amélioration de l'état des écoles (AEE)**

Le financement devrait aider les conseils scolaires à adresser les travaux d'entretien différés tel que déterminés par le Programme d'évaluation de l'état des installations scolaires. Conformément à la note de service 2015 : SB04, les conseils doivent déclarés leurs dépenses AEE dans Total Capital Planning Solutions (TCPS) (puis dans VFA.facility lorsqu'ils y auront accès). Ces données seront utilisées dans les états financiers 2015-2016 dans SIFE 2.0 pour calculer l'allocation finale AEE pour l'année scolaire. Les conseils recevront une allocation AEE provisoire basée sur les dépenses admissibles déclarées dans le rapport de mars 2016. Comme pour les autres

programmes d'immobilisations, le Ministère financera les coûts d'intérêt à court terme associés à ces dépenses.

Les conseils scolaires qui ont des revenus reportés de leurs allocations AEE sont tenus de les utiliser d'abord avant d'accéder à l'allocation AEE 2015-2016.

Quatre-vingts pourcent (80 %) de la nouvelle allocation AEE 2015-2016 doit être utilisée pour les éléments importants des bâtiments et 20 % à d'autres besoins en réfection locaux figurant dans TCPS.

Les conseils doivent continuer à utiliser l'allocation AEE pour les dépenses de réfection amortissables associées aux écoles qui resteront ouvertes et en service pendant au moins cinq ans.

Pour plus de détails, veuillez consulter la note de service 2015 : SB04.

### **Approbation du Ministère pour le déficit de l'exercice en cours**

La présente vise à vous rappeler qu'en vertu de l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*, les conseils scolaires doivent demander l'approbation du Ministère s'ils prévoient un déficit pour l'exercice en cours supérieur à l'excédent accumulé de l'exercice précédent ou à un pour cent (1%) du revenu de fonctionnement du conseil, selon le moindre de ces montants. L'approbation du Ministère doit être obtenue avant l'approbation du budget par le conseil. L'approbation du Ministère doit être obtenue dès lors que le conseil constate que son déficit d'exercice prévu dépassera le seuil fixé à l'article 231 de la *Loi sur l'éducation*. Une nouvelle approbation du Ministère est requise si le déficit d'exercice prévu dépasse le montant approuvé précédemment.

Les détails de la procédure de demande de l'approbation du Ministère sont décrits dans le document d'instructions sur les prévisions budgétaires 2015-2016.

### **Soumission**

Les conseils doivent soumettre leurs prévisions budgétaires 2015-2016 d'ici le **30 juin 2015** par le [SIFE](#).

Il n'est plus nécessaire d'envoyer des documents en version papier par la poste au Ministère pour accompagner les soumissions actives des conseils dans le SIFE. À la place, les documents ci-dessous doivent être transmis par voie électronique, tirés de la soumission active dans le SIFE :

- Certificat du directeur ou la directrice de l'éducation;
- Rapport de conformité;
- Tableau 9;
- Tableau 10;

- Tableau 10RED;
- Section 1A – Sommaire (toutes les pages); et

Les documents doivent être envoyés par courriel en format PDF à [estimates.met@ontario.ca](mailto:estimates.met@ontario.ca) en pièce jointe et ils ne doivent pas être intégrés directement au corps du courriel.

Seul le Certificat du directeur ou de la directrice de l'éducation requiert une signature de la part du directeur ou de la directrice de l'éducation. Le nom du fichier utilisé doit être conforme aux conventions d'appellation prescrites sur le [site Web](#).

Pour faciliter la gestion des dossiers électroniques, les conseils doivent inclure le texte suivant dans la ligne d'objet du courriel : « Pièces justificatives des Prévisions budgétaires 2015-2016 – CSD ## ».

### **Soumission tardive**

La politique sur la soumission tardive s'applique aux prévisions budgétaires 2015-2016. Si un conseil présente ses prévisions budgétaires après le 30 juin 2015, ses rentrées de fonds régulières seront réduites de 50 %. Une fois les prévisions budgétaires soumises, le ministère reviendra au processus de paiement mensuel normal et inclura dans le paiement mensuel le montant total retenu jusque-là.

### **Accès aux rapports sur les paiements de transfert dans SIFE 2.0**

La fonctionnalité permettant aux utilisateurs des conseils scolaires d'avoir accès aux rapports sur les paiements de transfert est maintenant disponible dans SIFE 2.0. Les détails sur la façon d'accéder à ces rapports ont été communiqués aux conseils par courriel le 14 avril 2015. Les documents d'instructions sont accessibles dans la section « Liste des tâches-Guide d'utilisation » dans SIFE 2.0.

### **Personnes-ressources**

Pour toute question concernant la trousse des prévisions budgétaires, veuillez communiquer avec votre analyste financier du ministère. La liste complète des analystes financiers et de leurs coordonnées se trouve sur le site Web de la Direction de l'analyse et de la responsabilité financières, sous le lien « [Pour nous joindre](#) ».

Pour obtenir de l'aide sur l'ouverture d'une session ou pour de l'assistance sur GO Secure dans le SIFE, veuillez contacter :

EFIS Support Courriel: [efis.support@ontario.ca](mailto:efis.support@ontario.ca)

Pour obtenir de l'aide sur la navigation dans le SIFE et sur son utilisation, veuillez communiquer avec :

Stevan Garic, au 416-327-0697 ou à [Stevan.Garic@ontario.ca](mailto:Stevan.Garic@ontario.ca)

Ruby Hou, au 416-325-2052 ou à [Ruby.KexinHou@ontario.ca](mailto:Ruby.KexinHou@ontario.ca)

Emily Wells, au 416-325-2036 ou à [Emily.Wells@ontario.ca](mailto:Emily.Wells@ontario.ca)

Mark Bonham, au 416-325-8571 ou à [Mark.Bonham@ontario.ca](mailto:Mark.Bonham@ontario.ca)

Martin Fry, au 416-327-9061 ou à [Martin.Fry@ontario.ca](mailto:Martin.Fry@ontario.ca)

*Original signé par*

.

Marie Li  
Directrice  
Direction de l'analyse et de la responsabilité financières

cc: Directrices et directeurs de l'éducation